

 Langues disponibles :

QUESTIONS ET RÉPONSES | 6 décembre 2024 | Bruxelles | 18 min lire

# Questions et réponses sur l'accord de partenariat UE-Mercosur

## Pourquoi l'UE a-t-elle négocié un accord de partenariat avec le Mercosur ?

Le Mercosur est un marché important pour les exportations de l'UE et il était jusqu'à présent le seul partenaire commercial majeur en Amérique latine avec lequel l'UE n'avait pas d'accord commercial préférentiel. Les entreprises européennes ont exporté vers les quatre pays fondateurs du Mercosur :

- 56 milliards d'euros pour les biens (en 2023) et 28 milliards d'euros pour les services (en 2022).

Les économies du Mercosur sont actuellement très protégées et les entreprises européennes se heurtent à de nombreuses barrières commerciales lorsqu'elles exportent vers cette région, ce qui les empêche d'être compétitives dans des conditions équitables. Ces obstacles sont notamment les suivants

- droits d'importation élevés
- des procédures lourdes, et
- les réglementations et normes techniques qui diffèrent des normes internationales.

L'UE est le deuxième partenaire du Mercosur pour les échanges de marchandises, après la Chine et devant les États-Unis. L'UE représente 16,9 % du commerce total du Mercosur en 2023. Le Mercosur est le dixième partenaire commercial de l'UE. Les entreprises européennes disposent d'un énorme potentiel pour exporter davantage vers ce vaste marché de plus de 273 millions de personnes.

L'UE a déjà conclu des accords commerciaux avec presque tous les autres pays d'Amérique latine. L'obtention d'un accord avec les pays du Mercosur nous permet d'élargir encore notre champ d'action. accès préférentiel aux exportateurs de l'UE et renforcer nos liens politiques avec les pays d'Amérique latine.

L'accord de partenariat entre l'UE et le Mercosur sera.. :

- supprimer les barrières commerciales et permettre aux entreprises de l'UE de vendre plus facilement des biens et des services au Mercosur, tout en facilitant les investissements ;
- contribuer à garantir un accès durable aux matières premières, à renforcer notre sécurité économique et à soutenir la double transition ;
- aider l'UE et le Mercosur à définir des règles commerciales mondiales conformes aux normes les plus élevées de l'UE ;
- envoyer un signal fort au monde en faveur d'un commerce fondé sur des règles, en rejetant le protectionnisme ;
- intégrer davantage les chaînes de valeur entre nos deux régions, aidant ainsi les industries des deux côtés à rester compétitives sur le marché mondial ;
- projeter nos valeurs par le biais d'obligations détaillées en matière de commerce et de développement durable, y compris en ce qui concerne le changement climatique et le travail.

## Quels sont les principaux résultats de l'accord ?

### **1. Poursuivre un programme commercial fondé sur la valeur**

En vertu de cet accord, l'UE et le Mercosur conviennent de :

- protéger les droits des travailleurs ;
- protéger l'environnement, notamment en luttant contre le changement climatique et la déforestation ;
- promouvoir la responsabilité sociale des entreprises ;
- coopérer sur les normes de bien-être animal, la biotechnologie, la sécurité alimentaire et la lutte contre la résistance antimicrobienne.

### **2. Se débarrasser des droits de douane**

Les droits de douane élevés du Mercosur rendent les produits européens plus chers dans le Mercosur. Le Mercosur impose des droits de douane élevés sur les importations de produits européens tels que :

- Voitures ;
- Machines ;
- Équipements de technologie de l'information et de la communication ;
- Textiles ;
- Chocolat ;
- Spiritueux ;
- Le vin.

En supprimant ces droits de douane, l'accord avec le Mercosur permettra aux entreprises européennes d'exporter plus facilement vers les pays du Mercosur.

### **3. Promouvoir le commerce par d'autres moyens**

L'accord vise à stimuler les exportations de l'UE vers le Mercosur grâce à des

dispositions relatives à :

- la suppression des obstacles non tarifaires au commerce

des marchandises ;

- Éliminer le traitement fiscal discriminatoire des biens importés ;
- Faciliter le commerce des services et l'établissement dans les services et l'industrie manufacturière ;
- Ouvrir les marchés publics ;
- Faciliter le commerce pour les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- Améliorer l'accès aux matières premières essentielles à l'économie de l'UE en réduisant ou en supprimant les taxes à l'exportation et en éliminant les restrictions à l'exportation et les monopoles d'exportation.

### **4. Montrer au monde que l'UE et le Mercosur rejettent le protectionnisme**

À l'heure où les pressions protectionnistes s'intensifient, un accord de partenariat entre l'UE et le Mercosur envoie un signal clair au monde : deux de ses plus grandes économies :

- rejeter le protectionnisme, et
- sont ouverts aux affaires et au commerce sur la base de règles équitables et de normes élevées.

#### **Quelles seront les conséquences de l'accord sur le commerce des marchandises ?**

Le Mercosur abolira les droits de douane sur les produits européens et supprimera les obstacles aux exportations de l'UE, tels que les droits de douane sur les produits alimentaires :

- des règles et réglementations inutilement restrictives qui diffèrent des normes internationales ;
- les certificats d'importation non automatiques ;
- des procédures lourdes d'évaluation de la conformité.

Faciliter les exportations vers le Mercosur profitera en particulier aux entreprises de l'UE qui fabriquent et vendent des produits :

- Produits agroalimentaires ;
- Machines ;
- Produits pharmaceutiques ;
- Voitures ;
- Textile et habillement.

Plus l'Europe exporte, plus elle peut préserver et créer des emplois.

#### **Quelles seront les conséquences de l'accord pour le commerce des services et les investissements ?**

L'accord permettra aux entreprises de l'UE de vendre plus facilement leurs services au Mercosur, à la fois par le biais d'une implantation locale et sur une base transfrontalière.

Un large éventail de services et de secteurs manufacturiers devraient en bénéficier,

notamment :

- les services aux entreprises ;

- Services financiers ;
- Télécommunications ;
- Transport maritime ;
- Services postaux et de messagerie.

L'accord réduira et éliminera les discriminations et élargira les possibilités offertes aux prestataires de services et aux investisseurs de l'UE et du Mercosur.

L'accord ne le fera pas :

- empêcher l'UE ou le Mercosur de continuer à réglementer leurs marchés de services de manière non discriminatoire,
- libéraliser les services publics tels que les soins de santé publics ou l'éducation financée par l'État

Pour les fournisseurs de services nationaux et étrangers, l'accord n'affectera pas la capacité des régulateurs à élaborer et à imposer des règles et des normes non discriminatoires :

- protéger la santé, la sécurité et l'environnement, ainsi que les consommateurs ;
- garantir des services et des prestataires de services de haute qualité ;
- garantir les droits et les conditions de travail.

### **Comment l'accord aidera-t-il l'industrie européenne ?**

L'accord supprimera les droits d'importation sur plus de 91 % des produits de l'UE exportés vers le Mercosur. Pour certains produits, les droits seront libéralisés sur des périodes plus longues afin de laisser aux entreprises des pays du Mercosur le temps de s'adapter.

Voici quelques exemples de droits de douane appliqués par le

- Mercosur sur ces produits : • Voitures : 35%
- Pièces détachées automobiles : 14-18%.
- Machines : 14-20%.
- Produits chimiques : jusqu'à 18 %
- Vêtements : 35
- Produits pharmaceutiques : jusqu'à 14%
- Chaussures en cuir : 35%

### **Comment l'accord aidera-t-il les petites entreprises ?**

Les barrières commerciales affectent de manière disproportionnée les petites entreprises plus que les grandes, parce que les petites entreprises n'ont pas toujours le temps et les ressources nécessaires pour les surmonter. C'est pourquoi l'UE a veillé à ce que l'accord contienne un chapitre consacré aux petites et moyennes entreprises (PME) afin de répondre aux défis spécifiques auxquels elles sont confrontées dans le cadre de leurs activités commerciales et d'investissement.

L'UE souhaite que l'accord

- rendre les réglementations du Mercosur plus transparentes ;
- simplifier les procédures douanières du Mercosur.

Aujourd'hui déjà, plus de 30 000 PME de l'UE exportent vers le Mercosur. En facilitant les échanges et les investissements avec le Mercosur, un plus grand nombre de petites entreprises trouveront de nouveaux débouchés et élargiront leur clientèle.

### **Comment les consommateurs européens en bénéficieront-ils ?**

L'accord créera les conditions permettant aux consommateurs européens de choisir parmi une gamme plus large et plus abordable de produits et de services.

### **Quels seront les avantages de l'accord pour les communautés agricoles de l'UE ?**

Les communautés agricoles de l'UE ont tout à gagner d'un accès plus facile au marché du Mercosur et d'un plus grand nombre de possibilités de vendre leurs produits aux 284 millions de consommateurs du Mercosur.

Le Mercosur dispose d'un grand potentiel de consommation pour les produits européens de haute qualité tels que les vins, les fromages, le chocolat et la viande de porc, qui sont actuellement soumis à des droits de douane élevés.

Par :

- Vin : 27%
- Vins mousseux : 20-35%
- Chocolat : 20%
- Whisky et autres spiritueux : 20-35%
- Pâtisseries, gaufres et biscuits : 18%
- Pêches en conserve : 55%

- Boissons non alcoolisées : 20-35%.

L'accord supprimera ces droits de douane élevés et d'autres obstacles au commerce, tels que des règles et réglementations peu claires ou des procédures lourdes, de sorte qu'il sera plus facile pour les producteurs européens d'exporter vers le Mercosur.

### **Comment l'accord aidera-t-il les producteurs de denrées alimentaires et de boissons de l'UE à commercialiser leurs produits régionaux distinctifs (indications géographiques) ?**

L'Union européenne produit de nombreux produits alimentaires et boissons régionaux uniques et de grande qualité, tels que le Prosciutto di Parma, le Parmigiano Reggiano, le Prosecco et le whiskey irlandais, protégés par un statut spécial appelé "Indications géographiques" (IG). Les IG garantissent l'authenticité, permettent de fixer des prix élevés et interdisent les produits d'imitation.

L'accord du Mercosur reconnaîtra 350 IG européennes, interdisant les imitations ainsi que les termes, symboles, drapeaux ou images trompeurs. Seuls les produits authentiques, tels que le fromage de Roquefort fabriqué à Roquefort, en France, porteront le nom de l'IG. Cette protection profite aux producteurs de l'UE, soutient les exportations et garantit aux consommateurs du Mercosur l'authenticité des produits.

### **Comment l'accord ouvrira-t-il le marché des marchés publics du Mercosur ?**

L'accord permettra aux entreprises européennes de soumissionner plus facilement pour des marchés publics dans les pays du Mercosur, sur un pied d'égalité avec les entreprises locales. Cela signifie que la procédure d'appel d'offres sera plus simple, plus transparente et moins discriminatoire pour les entreprises européennes.

### **L'accord favorisera-t-il le dialogue politique ?**

Le nouvel accord renforcera le dialogue politique et la coopération dans des domaines tels que les migrations, l'économie numérique, la recherche et l'éducation, les droits de l'homme, y compris les droits des populations autochtones, la responsabilité sociale des entreprises, la protection de l'environnement, la gouvernance des océans, ainsi que la lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité.

### **Quels sont les défis en matière d'exportation et d'investissement auxquels les entreprises de l'UE sont actuellement confrontées dans la région du Mercosur et qu'un accord de partenariat pourrait contribuer à résoudre ?**

Le marché du Mercosur est vaste, mais très protégé. Les entreprises européennes rencontrent souvent des difficultés pour y exporter :

- les droits de douane élevés du Mercosur sur la plupart des produits ;
- le coût de la mise en conformité avec les règles et réglementations du Mercosur, qui diffèrent souvent des normes internationales ;
- des procédures inutilement complexes pour prouver que les produits de l'UE répondent aux exigences techniques ou aux normes du Mercosur en matière de sécurité alimentaire ou de santé animale et végétale ;
- un accès limité pour les entreprises de l'UE et des conditions de concurrence inégales dans les principales industries de services ;
- la préférence accordée aux entreprises et aux produits nationaux par rapport aux entreprises et aux produits étrangers dans les marchés publics ;
- le manque d'accès à l'information sur la manière de faire des affaires dans les pays du Mercosur, en particulier pour les PME.

### **Comment l'accord protégera-t-il les normes européennes, y compris les normes de sécurité alimentaire ?**

Les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'UE ne sont pas négociables et ne sont pas affectées par cet accord de partenariat ou tout autre accord commercial. Les décisions prises par l'UE pour protéger sa production et ses consommateurs des produits importés s'appuient sur des évaluations des risques réalisées par l'Autorité européenne de sécurité des aliments.

- **Les normes SPS strictes de l'UE ne changeront pas**
  - L'accord n'affecte ni ne compromet les normes sanitaires et SPS de l'UE, car celles-ci ne sont pas négociables, y compris en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (OGM) ;
  - L'UE conserve son droit de fixer des limites maximales de résidus pour les pesticides, les médicaments vétérinaires ou les contaminants.
- **L'UE reste libre de réglementer la sécurité alimentaire**
  - L'UE reste totalement indépendante dans la réglementation des nouvelles normes SPS dans l'intérêt de la santé des citoyens de l'UE ;
  - L'accord inclut le "*principe de précaution*", qui nous permet de prendre des mesures pour protéger la santé des citoyens de l'UE lorsque les preuves scientifiques sur la santé humaine sont suffisantes.

La question de savoir si les aliments importés sont sûrs ou non n'est pas tranchée. Ce point est expressément mentionné dans le chapitre sur le commerce et le développement durable.

● **Tous les aliments importés doivent être conformes aux normes sanitaires et phytosanitaires de l'UE.**

- Les règles de l'UE s'appliquent à tous les produits vendus dans l'UE, qu'ils soient produits dans le pays ou importés ;
- Notre solide système de contrôle nous permet de nous assurer que les règles de l'UE sont respectées.

Grâce à cet accord, l'UE et le Mercosur collaboreront plus étroitement, y compris au sein des organismes internationaux de normalisation.

**Comment l'accord contribuera-t-il à promouvoir l'agriculture durable dans les deux régions ?**

- L'UE et le Mercosur ont convenu de coopérer plus étroitement pour améliorer les normes en matière de bien-être animal.
- Les partenaires ont convenu de lutter ensemble contre la résistance aux antimicrobiens liée à l'utilisation d'antimicrobiens chez l'homme et l'animal - une première dans le cadre d'un accord européen.
- Il a également été convenu de coopérer dans le domaine scientifique afin de garantir un niveau élevé de sécurité alimentaire et de protection de la santé.
- L'accord comprend des engagements visant à garantir la gestion durable des forêts et à lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qui en découle.

**Comment l'accord protégera-t-il les produits agricoles sensibles de l'UE ?**

L'accord ouvre le marché de l'UE aux produits du Mercosur, mais limite les importations en provenance du Mercosur de produits agricoles sensibles tels que le bœuf, l'éthanol, le porc, le miel, le sucre et la volaille. Il s'agit là d'un juste équilibre.

De plus amples informations sont disponibles dans la [fiche d'information](#).

**Comment l'accord garantira-t-il les droits des travailleurs et le développement durable dans l'UE et le Mercosur ?**

L'UE et le Mercosur ont convenu que l'accord devait soutenir les mesures existantes en faveur du climat et de l'environnement. L'accord interdit aux deux parties d'encourager indûment le commerce et l'investissement en dérogeant ou en n'appliquant pas le droit de l'environnement et le droit du travail. L'accord interdit à chaque partie d'encourager indûment le commerce et l'investissement par des dérogations aux lois sur l'environnement et le travail ou par la non-application de ces lois. Les deux parties disposent de lois strictes protégeant Ils ont également accepté de veiller au respect des droits fondamentaux du travail tels que définis par l'Organisation internationale du travail (OIT). Ces droits sont les suivants

- Non-discrimination au travail,
- Élimination du travail des enfants et du travail forcé,
- Liberté d'association et droit de négociation collective,
- Engagements en matière d'inspection du travail et de santé et sécurité au .

En outre, l'accord contient des engagements sur la pêche durable et la gestion durable des forêts, entre autres. Dans le cadre de l'accord, l'UE et le Mercosur s'engagent à mettre en œuvre efficacement la convention-cadre des Nations unies et l'accord de Paris sur le changement climatique. L'accord ouvrira également des opportunités pour les chaînes d'approvisionnement de produits fabriqués de manière à préserver l'environnement, comme les noix du Brésil issues de forêts naturelles.

**Les engagements en matière de droits des travailleurs et de protection de l'environnement seront-ils applicables ?**

Les engagements énoncés dans la section sur le commerce et le développement durable seront mis en œuvre par le biais d'un mécanisme de règlement des différends :

- un examen externe par un groupe d'experts indépendants,
- un rôle pour la société civile, y compris les représentants des employeurs et des syndicats, à tous les stades,
- faire appel à l'expertise d'organismes internationaux tels que l'Organisation internationale du travail.

**Comment l'accord préservera-t-il le droit des gouvernements à réglementer dans l'intérêt public ?**

L'accord n'affectera pas le droit de l'UE ou du Mercosur de réglementer pour des objectifs de politique publique tels que la protection de la vie ou de la santé publique, animale et végétale, ainsi que de l'environnement, des travailleurs ou la fourniture de services publics.

Comme tous les accords de partenariat et de commerce de l'UE, l'accord UE-Mercosur laisse les gouvernements des deux parties entièrement libres de gérer la distribution de l'eau ou d'autres services essentiels comme ils l'entendent. Ils continuent de choisir si ces services relèvent du secteur public ou du secteur privé.

L'accord permettra à l'UE et au Mercosur de collaborer sur certaines questions réglementaires, sur une base volontaire. La coopération ne s'appliquera qu'aux lois de l'UE qui affectent le commerce ou l'investissement. Elle ne portera pas sur les lois des États membres de l'UE.

### **Que retirera le Mercosur de cet accord ?**

Le Mercosur pourra exporter plus facilement vers l'UE, à condition de respecter les normes élevées de l'UE en matière de développement durable, de santé et de sécurité alimentaire.

L'accord contribuera également à intégrer les industries du Mercosur dans les chaînes de valeur hautement innovantes de l'UE. Cela les aidera à devenir plus compétitives. Les pays du Mercosur souhaitent moins dépendre des exportations de produits de base et diversifier leurs économies en produisant des biens et des services de plus grande valeur. L'accord les y aidera.

L'accord commercial offrira davantage de possibilités aux citoyens du Mercosur de fournir leurs services dans l'UE, y compris sur une base temporaire grâce à leur présence physique dans les pays de l'UE, notamment par le biais de contrats commerciaux ou en tant que professionnels indépendants.

Avec cet accord, les gouvernements du Mercosur s'engagent à faciliter et à simplifier les affaires dans leur pays en améliorant le climat des affaires. Pour ce faire, ils mettront en place des procédures et des réglementations plus prévisibles et plus transparentes et amélioreront l'accès à leur marché. Cela leur permettra d'attirer davantage d'investissements en provenance d'Europe et du reste du monde.

L'UE et le Mercosur le souhaitent :

- façonner les règles du commerce mondial conformément à leurs normes et à leurs valeurs communes de démocratie et d'État de droit, et
- envoyer un signal fort au monde en montrant que deux de ses plus grandes économies rejettent le protectionnisme.

### **Comment l'accord facilitera-t-il la transition verte et numérique dans les pays du Mercosur ?**

Dans le cadre du programme d'investissement de la passerelle globale UE-ALC, un fonds de coopération renforcée de 1,5 milliard d'euros a été mis en place.

La somme de 1,8 milliard d'euros servira à financer

- Investissements dans le développement de nouvelles chaînes de valeur forestières durables, par exemple en Amazonie.
- L'adaptation des acteurs économiques du Mercosur, en particulier des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), des femmes, des petits exploitants agricoles, des populations indigènes et des personnes âgées, est une priorité.  
Le projet de loi sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui a été adopté par le Parlement européen et les communautés traditionnelles, s'inscrit dans le nouvel environnement économique et commercial créé par l'accord de partenariat UE-Mercosur.
- Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des lois sur l'environnement et le travail.
- Investissements dans les énergies renouvelables et la création de valeur ajoutée, par exemple dans les matières premières essentielles, y compris la transformation en amont et la production de batteries.

### **Quand les négociations ont-elles commencé ?**

Les négociations ont été lancées le 28 juin 1999. Après une suspension des pourparlers, les négociations ont repris en 2010. Les négociations de longue date ont pris un nouvel élan en 2016, et l'Union européenne et le Mercosur ont conclu les négociations en 2019 à la suite de nouvelles offres de réduction des droits de douane. Enfin, le 6 décembre 2024, l'UE et le Mercosur sont parvenus à un accord de libre-échange. L'objectif est d'améliorer l'accord politique et de répondre aux préoccupations liées au développement durable.

L'accord politique a abouti à un accord de partenariat ambitieux, équilibré et global. Le nouveau cadre commercial, qui fait partie d'un accord d'association plus large entre les deux régions, consolidera un partenariat politique et économique stratégique.

### **Quelles sont les différences par rapport à l'accord de 2019 ?**

- Le nouvel accord UE-Mercosur est l'un des plus ambitieux en termes de durabilité. Il reflétera les normes européennes les plus récentes en matière de commerce et de développement durable et ira même au-delà de certains de nos accords les plus récents, tels l'accord UE-Chili ou l'accord économique et commercial global (AECG) entre l'UE et le Canada.
- Outre le texte négocié en 2019, le nouvel accord fera de l'accord de Paris un élément essentiel de la relation entre l'UE et le Mercosur. Cela garantira que l

- peut être suspendu si l'une des parties enfreint gravement l'accord de Paris ou décide de s'en retirer.
- Elle garantira également des engagements concrets pour mettre fin à la déforestation d'ici 2030, conformément aux contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris.
- Un fonds de 1,8 milliard d'euros de l'UE facilitera des actions mutuellement bénéfiques pour la transition écologique et numérique équitable dans les pays du Mercosur, dans le cadre de Global Gateway. Cela permettra de développer les industries locales et de doter les pays du Mercosur des capacités industrielles nécessaires pour relever les défis à venir.
- En outre, le nouvel accord contient de nouvelles dispositions sur les marchés publics, les droits à l'exportation et les véhicules.

### **Quel est le degré de contrôle des gouvernements élus et des députés européens sur l'ensemble du processus ?**

La Commission européenne a négocié au nom de l'UE conformément au mandat qui lui a été confié par les gouvernements des 27 États membres de l'UE.

La Commission a toujours veillé à ce que le processus de négociation soit responsable devant les États membres de l'UE et le Parlement européen.

Les commissaires européens concernés ainsi que les négociateurs et les services de la Commission :

- collaborent avec les États membres de l'UE pour préparer les négociations et les négociations. textes ;
- faire rapport aux États membres réunis au sein du Conseil sur l'état d'avancement des négociations ;
- tenir le Parlement européen informé de l'évolution de la situation ;
- et comparaître devant la commission du commerce international du Parlement européen.

Le Parlement européen a également mis en place un groupe spécial de suivi des négociations. La Commission a régulièrement rendu compte de l'état d'avancement des négociations à ce groupe, ainsi qu'aux délégations du Parlement européen chargées des relations avec le Mercosur et le Brésil.

### **La Commission a-t-elle évalué l'impact que cet accord pourrait avoir sur l'UE et le Mercosur ?**

Depuis le début des négociations, la Commission a réalisé plusieurs études sur l'impact potentiel d'un accord avec le Mercosur.

En 2021, la Commission a publié une évaluation de l'impact sur le développement durable de la partie commerciale de l'accord d'association entre l'Union européenne et les pays du Mercosur sur l'économie, la société, l'environnement et les droits de l'homme.

Selon le rapport, l'accord aura un impact positif sur les économies de l'UE et des pays du Mercosur, en augmentant les salaires et en contribuant à la réduction des inégalités. Dans le même temps, l'impact sur les secteurs agroalimentaires sensibles de l'UE serait limité.

En 2024, la Commission a publié une étude sur les effets potentiels de dix accords de libre-échange à venir dans le cadre du programme commercial actuel de l'UE. L'étude confirme que les accords de libre-échange analysés sont susceptibles de bénéficier au secteur agroalimentaire de l'UE, en particulier aux secteurs des produits laitiers, de la viande porcine, des produits alimentaires transformés et des boissons. Elle souligne également la vulnérabilité des secteurs du bœuf, de la viande ovine, de la viande de volaille, du sucre et du riz.

Des travaux sont actuellement en cours sur une nouvelle évaluation de l'impact du commerce sur le développement durable (SIA) qui évalue l'impact économique, social, environnemental et sur les droits de l'homme d'un accord entre l'UE et le Mercosur.

Un certain nombre de tables rondes et de dialogues avec la société civile ont été organisés à Bruxelles et dans les pays du Mercosur. Les commentaires formulés lors de ces discussions ont alimenté le travail sur le rapport et ont contribué au processus de négociation.

### **Comment la Commission s'est-elle assurée qu'elle avait écouté toutes les personnes concernées par l'accord ?**

La Commission fait régulièrement rapport aux gouvernements des États membres de l'UE et tient le Parlement européen informé de l'avancement des négociations, par le biais de réunions de l'INTA, de groupes de suivi spécialisés, et en fournissant un état des lieux dans au moins 40 pays de l'UE. des réunions bilatérales avec des députés ou des groupes politiques.

La Commission européenne a également organisé de nombreuses réunions avec des représentants d'un grand nombre des 460 organisations de la société civile enregistrées dans le cadre de son dialogue permanent sur la politique commerciale.

Ces organisations à but non lucratif basées dans l'UE sont les suivantes

- les syndicats,
- les organismes de consommateurs,
- fédérations d'employeurs,•
- fédérations d'entreprises,
- les organisations agricoles,
- organisations environnementales,•
- organisations de protection des animaux,•
- groupes confessionnels,
- les groupes de réflexion,
- les groupes communautaires.

Ces réunions permettent à un large éventail d'organismes de faire entendre leur point de vue et de commenter les négociations. Lors de ces réunions, la Commission informe et met à jour la société civile sur les négociations.

Depuis 2015, la Commission européenne rend publics tous les nouveaux documents de négociation présentés dans le cadre des pourparlers.

Les portes de la Commission européenne sont toujours ouvertes. Toute organisation intéressée par les discussions peut rencontrer les fonctionnaires et faire valoir ses points de vue et ses opinions.

### **Quelles sont les prochaines étapes, maintenant que les discussions techniques sont terminées ?**

Du côté de l'UE, le texte de l'accord a été publié sur le site de la Commission européenne et le sera également :

- vérifié par les juristes-linguistes ;
- traduit dans toutes les langues officielles de l'UE.

Une fois ces étapes franchies, la Commission transmettra une proposition au Conseil et au Parlement en vue de la signature et de la conclusion de l'accord.

La base juridique de tout accord final entre l'UE et le Mercosur sera déterminée après une évaluation des résultats des négociations. Elle sera reflétée dans la proposition de la Commission lorsqu'elle soumettra l'accord pour ratification au Conseil et au Parlement européen.

Les principaux modèles éligibles suivants ont été utilisés dans les accords récents :

i) un "accord mixte" qui requiert l'approbation de l'UE et de tous ses États membres sur l'ensemble de l'accord avant qu'il ne puisse entrer pleinement en vigueur ; et ii) un paquet politique unique composé de deux accords juridiquement séparés qui devraient idéalement être signés en parallèle : un accord-cadre "mixte", qui requiert à nouveau l'approbation de l'UE et de tous ses États membres avant qu'il ne puisse entrer pleinement en vigueur, et un accord intérimaire couvrant les dispositions relevant de la compétence exclusive de l'UE, qui ne nécessiterait qu'une ratification de la part de l'UE.

## **Sujets connexes**

Commerce

### **Imprimer le pdf**

**Q&R Accord de partenariat UE-Mercosur**

---

(82.799 KB - PDF)

[Télécharger](https://commission/presscorner/api/files/document/print/en/qanda_24_6245/QANDA_24_6245_EN.pdf)  ([//commission/presscorner/api/files/document/print/en/qanda\\_24\\_6245/QANDA\\_24\\_6245\\_EN.pdf](https://commission/presscorner/api/files/document/print/en/qanda_24_6245/QANDA_24_6245_EN.pdf))

## **Contacts pour les médias**



## Olof GILL

Porte-parole

Téléphone : +32 2 29 65966 +32 2 29 65966

Courrier [olof.gill@ec.europa.eu](mailto:olof.gill@ec.europa.eu)



## Ana APSE-PAESE

Attaché de presse

Téléphone : +32 2 29 87348 +32 2 29 87348

Courrier [ana.apse-paese@ec.europa.eu](mailto:ana.apse-paese@ec.europa.eu)




Si vous ne travaillez pas pour un média, vous pouvez contacter l'UE par l'intermédiaire d'Europe Direct en **écrivant** ou en appelant le 00 800 6 7 8 9 10 11.


QANDA/24/6245

Partager cette page :

 [X \(https://twitter.com/intent/tweet ?](https://twitter.com/intent/tweet?url=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_24_6245&text=)

[url=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda\\_24\\_6245&text=\)](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_24_6245&text=)

 [Facebook \(https://www.facebook.com/share.php ?](https://www.facebook.com/share.php?u=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_24_6245)

[u=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda\\_24\\_6245\)](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_24_6245) 

[LinkedIn \(https://www.linkedin.com/shareArticle ?](https://www.linkedin.com/shareArticle?mini=true&url=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_24_6245)

[mini=true&url=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda\\_24\\_6245\)](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_24_6245)

Courrier électronique